

offensé Dieu ; il pria son confesseur de tesmoigner au Roy et à Mgr le Cardinal les regrets qu'il avoit de sa faute, et comme il leur en demandoit très humblement pardon.

« Sa confession dura environ une heure, à la fin de laquelle il dit au Père qu'il n'avoit rien pris il y avoit vingt-quatre heures, ce qui obligea le Père de faire apporter des œufs frais et du vin ; mais il ne voulut prendre qu'un morceau de pain et un peu de vin trempé d'eau, du quel il ne se fit que laver la bouche. Il témoigna à ce Père que rien ne l'avoit tant étonné que de se voir abandonné de tous ses amis, ce qu'il n'auroit jamais crû, et luy dit que depuis qu'il avoit eu l'honneur des bonnes grâces du Roy il avoit toujours tasché de faire des amis, et qu'il s'estoit persuadé d'y avoir réussi ; mais qu'il connoissoit enfin qu'il ne s'y falloit point fier, et que toutes les amitiés de Cour n'estoient que dissimulation. Le Père luy répondit que telle avoit toujours esté l'humeur du monde ; qu'il ne s'en falloit point estonner. Et ensuite il lui cita ce vieux distique d'Ovide :

« *Donec eris felix, multos numerabis amicos ;*

« *Tempora si fuerint nubila solus eris.*

« Il se le fit répéter deux ou trois fois, tant il le trouva à son gré, et, l'ayant appris par cœur, le répéta quelque fois.

« Il demanda du papier et de l'encre pour escrire, comme il fit, à Madame la maréchale, sa mère, qu'il prioit, entre autres choses, de vouloir payer quelques siennes dettes dont il lui envoya les mémoires, qu'il remit au Père pour faire voir le tout à Monsieur le chancelier. Le principal sujet de ces lettres fut la prière